

Direction régionale des finances publiques
d'Aquitaine et du département de la Gironde

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine et du
département de la Gironde

Vu l'article 1650 du code général des impôts ;
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la
commune de Sendets

DECIDE :

**Sont nommés Commissaires de la CCID de SENDETS
les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la
date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.**

| COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMISSAIRES SUPPLEANTS |
|---|---|
| M LABAT Marc Mme. BALUTEAU Andrée M. PERAUDEAU Christian M. BONHOMME Bernard Mme. LABARRIERE Hélène Mme. CASTAGNET Nadine MARIONS | Mme BERNADET Corinne M GUERIN Hervé M LE MOIGNE André Mme CANTIN Christine M ESTENAVE Francis M. DUTREUILH Michel GAJAC |

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le Maire
de la commune de Sendets, président de la commission communale des impôts directs.

DESTINATAIRE

Monsieur le Maire de Sendets
Madame la Responsable du Service des impôts des
particuliers de Langon
Monsieur le Responsable du SFDL

A Bordeaux, le 5 mai 2014

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
d'Aquitaine et du département de la Gironde
L'administrateur général des Finances publiques
chargé de la fiscalité


Jean-Guy DINET

Pour notification
le 15 septembre 2014

Le Maire
Eric VIGNÉAU.

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



REÇU LE
15 SEP. 2014
MAIRIE DE SENDETS